

MAISON DE RETRAITE DE GRISOLLES - EHPAD SAINTE SOPHIE
Commission de Coordination Gériatrique - le 25 novembre 2015 à 12h30
COMPTE-RENDU

Le 25 novembre 2015, à 12h30 s'est tenue la réunion de la Commission de coordination gériatrique de l'EHPAD SAINTE SOPHIE DE GRISOLLES dans les locaux de l'établissement.

Après accueil des participants, la réunion s'est déroulée selon l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- 1- Espace Snoezelen.
- 2- Le rapport d'activité médical 2014.
- 3- Etat de l'établissement sur les risques.
- 4- Plan de formation.
- 5- Double place du libéral dans la coordination.
- 6- Questions diverses – Les interrogations.

A- ESPACE SNOEZELEN

L'établissement est désormais doté d'un espace Snoezelen.

Snoezelen est une démarche d'accompagnement multi sensoriel des personnes ... Il s'agit d'une activité vécue dans un *espace* spécialement aménagé, éclairé favorisant la détente, le plaisir, mais permettant aussi une certaine stimulation des sens quand cela est nécessaire.

Cet espace situé dans un local aménagé comporte aussi des outils , lesquels pourront être amenés hors de la salle, vers des résidents ne pouvant pas venir.

Pour notre établissement, 6 membres du personnel ont bénéficié d'une formation spécifique. Cela n'est pas suffisant et d'autres membres du personnel devront être formés.

Il s'agit aussi de ménager du temps pour des séances.

L'animatrice sera aussi formée et utilisera surtout le matériel mobile.

B- LE RAPPORT D'ACTIVITE MEDICALE 2014

Chaque année, le médecin Coordonnateur établit un Rapport d'Activité Médicale.

Désormais ce rapport se fait en ligne sur un schéma commun à tous les EHPAD de la Région ce qui permet des études statistiques.

C- ETAT DE L'ETABLISSEMENT SUR LES RISQUES

Le dossier COORDIMED qui se trouve sur le bureau des ordinateurs concernant les soins, comporte les synthèses de l'évaluation et du suivi des risques en EHPAD que sont les chutes, les douleurs, la dénutrition, les contentions, les escarres.

Ces fragilités sont recherchées systématiquement.

Des variations assez importantes se retrouvent chaque année, en fonction de l'évolution des pathologies et surtout en fonction des caractéristiques des nouveaux entrants.

D- PLAN DE FORMATION

E- DOUBLE PLACE DU LIBERAL

Cette double place a un dénominateur commun, c'est le dossier médical.

1- Le libéral à un premier rôle au niveau du bon fonctionnement de la prise en charge (dossier médical).

Contrairement à la situation du patient à domicile où le nombre d'accompagnants est limité à l'épouse, un enfant ...), en EHPAD interviennent des équipes qui se relaient au long de la journée et des semaines. La transmission et la traçabilité des informations sont indispensables au suivi correct du résident. C'est le rôle du dossier médical qui doit être tenu à jour de la façon la plus complète possible. C'est vrai pour les salariés de l'établissement. C'est encore plus vrai pour les intervenants libéraux.

B- Le libéral à aussi rôle au niveau de l'aide au financement de l'EHPAD

>>> - 2016 est enfin l'année du renouvellement de la convention tripartite pour notre structure.

Cette convention entre L'ARS, le Conseil Départemental et l'EHPAD **fixe** le financement de l'EHPAD pour les 5 ans à venir après évaluation précise de l'établissement.

L'évaluation se base sur le GIR pour la dépendance et sur le PATHOS pour le besoin en soins. Tous les deux sont évalués au préalable en interne.

L'administration va vérifier la réalité de la cotation en se basant sur le dossier médical. C'est pourquoi il faut « **tracer** » toute les interventions et remarques dans le dossier.

Dans ce domaine, un dossier vide est préjudiciable ! ...

François-Régis Bertaud du Chazaud

Médecin Coordonnateur